

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD

M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

241-2023 Modification des membres des commissions

M. Le Président rappelle au Conseil Communautaire la dernière délibération 264-2022 prise en date du 12 décembre 2022 modifiant la composition des membres des commissions.

A la demande de plusieurs élus, il est proposé de modifier à nouveau la composition de ces commissions.

Ceci exposé il vous est proposé :

- De désigner à nouveau les membres des 4 commissions ;

- D'appliquer les dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...), sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

CONSTITUE les commissions de la façon suivante :

Commission 1 : Administration et Personnel, Bâtiments Marchés publics, Contrats équipements, Travaux, et Achats groupés, Finances, Fiscalité, Ressources, Communication

BOUCHE Philippe – Faugères –
Responsable Commission
RIES Joël – Margon - délégué au personnel
ROUCAYROL Guy - Pouzolles
BARO Gérard – Causses et Veyran
COLL SANDOVAL Magali – Causses et
Veyran
LERMET Sylvie – St Nazaire
HUGOT CONTE Vincent – St Nazaire
RUIZ François – Xavier – St Nazaire
FARENC Michel – Puissalicon
HAGER Sylvain - Murviel
GIL Martine – Murviel
BLANQUEFORT Jean - Roujan

ROMERO Jacques - Laurens
GAYSSOT Lionel – St Génès
CRISTOL Bruno - Thézan
JARLET Alain – Murviel
SIMO-CAZENAVE J.Pierre - Magalas
DHAM Jacques - Magalas
FIS Cathy - Abeilhan
BARTHES Daniel - Puimisson
GERARD Francine
BOSC Alain Autignac
ROQUE Thierry Caussinjoûls
SOUQUE Robert

- **Commission 2** : Petite enfance, crèche, solidarité, services à la personne, sécurité, enfance, jeunesse, Centre de Loisirs, activités scolaires et périscolaires, Activités et animations culturelles, loisirs

GIL Martine – Murviel - Responsable de la
Commission
CROS Monique - Pouzolles
CASTANO Ghislain – Causses et Veyran
TRUNDE Sandra – Causses et Veyran
MOURET Christine – Causses et Veyran
MATEO Sonia – Causses et Veyran
TEROL Béatrice – St Nazaire
MARROT Christine – St Nazaire
TEYSSIE Vivian – St Nazaire
MATHIEU Marjorie – Puissalicon
PALAU Geneviève – Cabrerolles
ANGLADE François - Laurens
VERLET Lyria - Roujan
MARCHI Jean – Claude Autignac
CONSTANTIN Corinne - Laurens
AZEMA Emmanuelle – St Génès
SIMO-CAZENAVE Patricia - Magalas
BARRAILLE-ROBERT Cécile - Magalas

TURCHETTO Nathalie - Margon
GABAUDE Chantal - Puimisson
MICHAUD Sandrine - Murviel
CRISTOL Bruno - Thézan
CORDIER Marie - Thézan
PALOMARES Alba - Thézan
SAUR Séverine - Cabrerolles
LORENTE Marie - Puissalicon
CHELLY Sabrina - Murviel

- **Commission 3** : Aménagement de l'Espace, déchets, eau et assainissement, Travaux en régie et services techniques, Urbanisme, Gémapi.

ULMER J.Michel – Vailhan – Président
Commission

PISTRE Alain – Causses et Veyran
AFFRE Claude – Causses et Veyran
RAGOT Michel – Causses et Veyran
GARRIGUES Ketty – Causses et Veyran
ALMES Bernard - Pouzolles
MADALLE Julien – St Nazaire
ROBERT Gilbert – St Nazaire
BRILLANT Roxane – St Nazaire
FERRE Gérard - Puissalicon
HAGER Sylvain - Murviel
LAVIT Frédéric – Gabian
SOUQUE Robert - Pailhès
TRILLES Michel - Puimisson

ROMERO Jacques - Laurens
BOURRAND-FAVIER Patrick -
Magalas
BUCHACA Alain - Fouzilhon
COUDERC Lydie - Fouzilhon
SIMON Jennifer - Pouzolles
NICOLAS Gérard - Roujan
JARLET Alain - Murviel
BARTHES Daniel - Puimisson
BERNHARDT Dominique - Margon
GUITTARD J.Michel - Murviel
FORTE Francis - Thézan
RUBERT Laurent – Cabrerolles
SIMO-CAZENAVE J.Pierre - Magalas
DHAM Jacques - Magalas

Commission 4 : Développement économique (commerce, artisanat), tourisme, agriculture, patrimoine, voirie d'intérêt communautaire, Circuits courts, agriculture, irrigation, énergies renouvelables, insertion socioprofessionnelle et formation (PLIE, MLI...),

DHAM Jacques - Magalas – Président
Commission

VICENTE Gilles – Causses et Veyran
BRUNET Vincent – Causses et Veyran
SANCHEZ Olivier – Causses et Veyran
KARLSSON Outi – St Nazaire
RUIZ François Xavier – St Nazaire
BRILLANT Roxane – St Nazaire
LORENTE Marie - Puissalicon
PALAU Geneviève - Cabrerolles
SAUR Séverine - Cabrerolles
BOUDET André – Gabian
SIMO-CAZENAVE J.Pierre - Magalas
NICOLAS Gérard - Roujan
ANGLADE François - Laurens
SALLES Michel – Roquessels

DURO Alain - Thézan
ARRAEZ Alice - Magalas
GELY J.Baptiste - Margon
BLANQUEFORT Michel - Vailhan
BOUCHE Philippe – Faugères
CHABBERT Jacques - Caussiniojols
ROUGEOT Pierre-Jean - Abeilhan
TRILLES Michel - Puimisson
ANDRIEU Olivier - Cabrerolles
MICHAUD Sandrine - Murviel
ROQUE Thierry - Caussiniojols
AUDAIRE Jean François – Magalas
GALTIER Daniel – Faugères
TEROL Béatrice – St Nazaire de Ladarez
ALBELDA VIALLES Sabine - Autignac

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

242-2023 Créations et suppressions de postes au tableau des effectifs

Le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir créer les postes suivants pour les besoins des services :

- Un agent de maîtrise titulaire à temps complet
- Un adjoint administratif stagiaire à temps non complet 30 heures

Et de supprimer les postes suivants :

- Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (promotion interne agent de maîtrise)
- Un adjoint administratif non titulaire à temps non complet (30 heures)

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTTE** la création et suppression de postes ci-dessus énumérées,
- **VALIDE** le tableau des effectifs tel que présenté par le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



**TABLEAU DES EFFECTIFS
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT MONTS**

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	POURVUS	A POURVOIR
Administrative	ATTACHE PRINCIPAL	1	1	0
	ATTACHE	1	1	0
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	1	0
	REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	1	1	0
	REDACTEUR	1	1	0
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	5	5	0
	ADJOINT-ADMIN PRINCIPAL 2ème CLASSE	4	2	2
	ADJOINT- ADMIN	11	11	0
Technique	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	0
	TECHNICIEN	1	1	0
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2	2	0
	AGENT DE MAITRISE	5	4	1
	ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1ère CLASSE	3	3	0
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	8	7	1
Médico - Sociale	ADJOINT TECHNIQUE	15	14	1
	INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX	1	1	0
	EDUCATRICE JEUNES ENFANTS	3	2	1
	AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	2	2	0
Animation	AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE NORMALE	1	1	0
	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	5	5	0
	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	3	3	0
Sportive	ADJOINT D'ANIMATION	4	4	0
	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS PRINCIPAL DE 2ème classe	1	1	0
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET		80	74	6
Administrative	ADJOINT ADMIN à 138,67 h/mois	1	1	0
	ADJOINT-ADMIN à 121,34 h/mois	2	2	0
Technique	ADJOINT TECH PRINCIPAL de 2ème classe à 86,67 h /m	1	1	0
	ADJOINT TECHN à 130h/mois	1	1	0
	ADJOINT TECHN à 108.34h/mois	1	1	0
Technique	ADJOINT TECHNIQUE à 91 h/mois	1	1	0
technique	ADJOINT TECHNIQUE à 65h/mois	1	1	0
Animation	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère classe à 34,67h / mois	1	1	0
	ADJOINT D'ANIMATION à 130h / mois	3	3	0
	ADJOINT D'ANIMATION à 121,34 h / mois	4	4	0
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET		16	16	0
Administratif	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	0
Animation	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2ème CLASSE	1	1	0
Technique	ADJOINT TECHNIQUE	10	8	2
Economie	chargé de mission commerce	1	1	0
Médico social	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1	1	0
administratif	Chef de projet PVD	1	1	0
animation	Adjoint d'animation	1	1	0
Administratif	ATTACHE promotion touristique	1	1	0
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET		17	15	2
Technique	ADJOINT TECHNIQUE à 130 h/mois	1	1	0
Technique	ADJOINT TECHNIQUE à 86.60 h/mois	1	1	0
technique	ADJOINT TECHNIQUE à 69,33 h/mois	1	1	0
administratif	ADJOINT ADMINISTRATIF à 65 h/mois	1	1	0
animation	ADJOINT D'ANIMATION à 86,67h/mois	1	1	0
administratif	ADJOINT ADMINISTRATIF à 130 h/mois	1	1	0
administratif	ADJOINT ADMINISTRATIF à 86,67 h /mois	1	1	0
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET		7	7	0
Personnel en contrat aidé				
	Contrat PEC à 86.67h/mois	4	4	0
TOTAL PERSONNEL EN CONTRAT AIDE		4	4	0
TOTAL GENERAL		124	116	8

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD

M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

243-2023 Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2024

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget principal ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au conseil communautaire : de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif principal 2024,

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité des membres présents

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif principal 2024
- AUTORISE Monsieur le président à effectuer des mandatement en section d'investissement en 2024 à hauteur du quart des crédits ouverts au budget d'investissement du budget principal de l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



-2023

CC LES AVANT-MONTS

Délibération spéciale : autorisation spéciale de mandaterment en 2024 en investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2023, dans l'attente du vote du budget primitif

BUDGET PRINCIPAL

Gestion 2024

CHAPITRE OU OPERATION	Article budgétaire	BP 2023 + DM	Calcul 25%max utilisable	Montant nécessaire retenu dans la limite des 25%
32	2313-2013	128 960	32 240	32 240
200	21828-2188	391 626	97 907	97 907
203	2188-21838	94 000	23 500	23 500
205	2188-21351-2313	158 800	39 700	39 700
214	2313	5 000	1 250	1 250
218	2313	17 431	4 358	4 358
222	2313	128 852	32 213	32 213
224	2313	60 000	15 000	15 000
226	2313	15 000	3 750	3 750
238	202-2031	140 000	35 000	35 000
239	202	228 316	57 079	57 079
240	2031-2051-2313	60 700	15 175	15 175
241	2313-2041412	399 322	99 831	99 831
242	2041412	908 809	227 202	227 202
243	2313	392 140	98 035	98 035
244	2313	500 000	125 000	125 000
245				

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUE-FORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAIVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

244- 2023 –Fonds de concours 2022-2025 – Commune de Causses et Veyran

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

245- 2023 –Fonds de concours 2022-2025 – Commune de Faugères

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

Sur la période 2022-2025, Les communes pourront percevoir au maximum par fonds de concours :

- Les communes < 1000 habitants : 60 000 €
- Les communes > 1000 hbts et < 2000 hbts : 50 000 €
- Les communes > 2000 hbts : 40 000 €

La Commune de Faugères ayant une population de 539 habitants, elle pourra bénéficier d'un fond de concours de 60 000 € qui pourra être versé en une ou plusieurs fois.

Vu la demande de Monsieur le Maire en date du 29 novembre concernant la participation en fonds de concours pour un projet de construction de court de tennis et d'un terrain multisports

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Multisports Court de tennis	96320	CD34-Multisports	25300
	58852	CD34 - Tennis	17400
		Autofinancement	112 472,00
		Commune	27 497,50
		CCAM	84 974,50
TOTAL HT	155 172,00 €	TOTAL	155 172,00 €

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution du fonds de concours à la Commune de Faugères pour un montant de 27497.50 €uros

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 27 497.50 €uros pour les dépenses liées à un projet de construction de court de tennis et d'un terrain multisports.
- PRECISE que le reste à affecter sur la période 2022-2025 pour la commune de Faugères est de 0 €
- PRECISE que le paiement sera effectué après présentation d'un plan de financement définitif signé par le comptable public

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAIVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

246- 2023 –Fonds de concours 2022-2025 – Commune de Fouzilhon

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

Sur la période 2022-2025, Les communes pourront percevoir au maximum par fonds de concours :

Les communes < 1000 habitants : 60 000 €
Les communes > 1000 hbts et < 2000 hbts : 50 000 €
Les communes > 2000 hbts : 40 000 €

La Commune de Fouzilhon ayant une population de 251 habitants, elle pourra bénéficier d'un fond de concours de 60 000 € qui pourra être versé en une ou plusieurs fois.

Vu la demande de Madame le Maire en date du 22 novembre concernant la participation en fonds de concours pour un projet d'extension d'éclairage public avec la pose de candélabres rue du quartier bas et chemin de Montmazou.

Vu la demande de Madame le Maire en date du 12 décembre concernant la participation en fonds de concours pour un projet de rénovation de la toiture du local situé sur l'esplanade

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Candélabres	16821,37	Hérault Energies	6049,57
		Autofinancement	10 771,80
		Commune	5 385,90
		CCAM	5 385,90
TOTAL HT	16 821,37 €	TOTAL	16 821,37 €

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux Toiture	7281,22	Autofinancement	7 281,22
		Commune	3 640,61
		CCAM	3 640,61
TOTAL HT	7 281,22 €	TOTAL	7 281,22 €

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution du fonds de concours à la Commune de Fouzilhon pour un montant de 5385.90 Euros d'une part et de 3640.61 Euros d'autre part

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 5385.90 Euros pour les dépenses liées à projet d'extension d'éclairage public avec la pose de candélabres rue du quartier bas et chemin de Montmazou.

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 3640.61 € pour les dépenses liées à projet de rénovation de la toiture du local situé sur l'esplanade.
- PRECISE que le reste à affecter sur la période 2022-2025 pour la commune de Fouzilhon est de 40219 €
- PRECISE que le paiement sera effectué après présentation d'un plan de financement définitif signé par le comptable public

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

247-2023 DM N°2- BUDGET DSP ASSAINISSEMENT 2023

M. le Président informe l'assemblée que le SGC Biterrois retire les annuités d'emprunt de la commune de Causses et Veyran sur le BP 45900 malgré le transfert de la commune sur les budgets de la Régie pour raison que l'emprunt a été contracté sur le BP 45900.

Afin de pouvoir régulariser les échéances de fin d'année, il y a lieu d'augmenter les crédits en section de fonctionnement au compte 66111

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
66111 Intérêts réglés à échéance		6 000,00		
658 - Charges diverses	6 000,00			
TOTAL	6 000,00	6 000,00		

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE les décisions modificatives telles que listées ci-dessus à opérer sur le budget DSP ASSAINISSEMENT 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.
LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

248-2023 DM N°4- BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT 2023

M. le Président informe l'assemblée qu'afin d'effectuer les reprises d'amortissements des immobilisations et des subventions perçues qui s'y réfèrent, il y a lieu d'augmenter les crédits des comptes désignés ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811 - Amortissements immos		211 914,31		
R 777 - reprise subv				264 975,62
D 6611 - intérêts emprunts		18 000,00		
D 6061 Fournitures non stockables		170 000,00		
D 6215 Frais personnel	134 938,69			
TOTAL	134 938,69	399 914,31		264 975,62
INVESTISSEMENT				
R 2815 - Amortissements immos				211 914,31
D 139111 Subvention Ag Eau		91 377,22		
D 13913 Subvention Cons dep		170 106,40		
D 13918 Subvention DETR		3 492,00		
D 21562 -ope 119 - step la liquiere	53 061,31			
TOTAL	53 061,31	264 975,62		211 914,31

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

OUÏ l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE les décisions modificatives telles que listées ci-dessus à opérer sur le budget REGIE Assainissement 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

 



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

249-2023 DM N°4- BUDGET REGIE EAU 2023

M. le Président informe l'assemblée que suite à l'intégration des communes de Saint Geniès de Fontedit, Causses et Veyran et Pailhès dans les Régies Eau et Assainissement, il y a lieu d'augmenter les crédits au compte 66111 en section de fonctionnement et au compte 1641 de la section d'investissement pour le remboursement des échéances d'emprunts.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811 - Dotation amortissements		95 372,29		
R 777 - Reprise subv				6 985,70
D 66111 - Intérêts emprunt		20 000,00		
D 6061 fournitures non stockable		83 000,00		
D658 - Charges diverses gestion courante	191 386,59			
TOTAL	191 386,59	198 372,29		6 985,70
INVESTISSEMENT				
R 28173 - Amortissement immos				95 372,29
D 139111 Subv Ag Eau		3 757,14		
D 13913 Subv d'investissement Cons Dep		3 228,56		
R 13111 Opé 231 - raccord. Puimisson Puissalicon			88 386,59	
TOTAL		6 985,70	88 386,59	95 372,29

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE les décisions modificatives telles que listées ci-dessus à opérer sur le budget REGIE Eau 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

250-2023 Refacturation des travaux d'investissement – budgets Régie Eau et Régie Assainissement

Monsieur le Président informe l'assemblée des difficultés rencontrées pour établir la facturation des travaux d'investissement sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Pour des raisons de simplification et d'économie d'échelle, la régie consulte pour un seul marché qui englobe les travaux de la régie d'eau et d'assainissement, ce marché étant ensuite ventilé indifféremment sur le seul budget régie eau ou sur le seul budget régie assainissement

Afin d'être le plus sincère possible, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le Président à refacturer les dépenses afférentes aux budgets concernés à l'issue du solde de l'opération afin de répartir avec sincérité les immobilisations et cela sur simple appui d'un certificat administratif.

Pour l'année 2023, 3 opérations ont été supportées entièrement par le budget régie assainissement- 45700:

- Les travaux de **réhabilitations des réseaux AEP et EU de la rue Molinier à Neffiès**
- Les travaux de **réhabilitations des réseaux AEP et EU de la rue du porche à Neffiès**
- Les **Schémas Directeurs d'eau et d'assainissement**

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à refacturer les dépenses de l'ensemble des travaux d'investissement cités ci-dessus aux budgets concernés à savoir 45600 – Régie Eau avec à l'appui un certificat administratif détaillant ces dépenses.
- **AUTORISE** également le Président à effectuer à l'avenir ces opérations de refacturation d'un budget régie à l'autre sur présentation d'un certificat administratif
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relevant de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD

M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

251-2023 Facturation de la prestation A.M.O pour la mise en place du SPANC au budget principal

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 014-2023 en date du 30 janvier 2023 qui attribuait le marché d'assistance à maître d'ouvrage au Cabinet Gaxieu dans le cadre de la mise en place de la régie SPANC à l'issue du contrat d'affermage signé avec la SAUR dont le terme intervenait le 23 octobre 2023.

Le montant de la prestation du cabinet Gaxieu s'élevait à 12 800 € HT soit 15 360 € TTC.

Diverses raisons ont retardé la mise en place de la régie SPANC ce qui n'a pas permis en cette fin d'année d'effectuer les contrôles prévus et d'alimenter les recettes du budget.

Le Président propose donc que le budget principal de la communauté prenne en charge la totalité du paiement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le Cabinet Gaxieu sur l'exercice 2023 soit 12 800 € HT - 15 360 € TTC et que cette dépense soit refacturée au budget SPANC lors de l'exercice 2024.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Président à ordonnancer la dépense de 12 800€HT sur le Budget Principal 2023
- **DIT QUE** cette somme sera refacturée sur le BUDGET SPANC 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

252-2023 Demande aide complémentaire - Réhabilitation réseau AEP route de Lieuran – Puissalicon

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération 167-2022 du 11 juillet 2022, le conseil communautaire l'a autorisé à faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et reprise de branchements EU de la Route de Lieuran à Puissalicon.

Suite à des investigations complémentaires sur les réseaux de cette rue, il en ressort la nécessité de réhabiliter également le réseau d'eau potable. Le coût de ses travaux supplémentaires ont été estimé à 106 880 € HT.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande d'aide complémentaire auprès du conseil Départemental avec demande de dérogation pour commencement des travaux par anticipation.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à solliciter une demande d'aide complémentaire avec dérogation pour anticipation des travaux auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation du réseau d'eau potable et reprises des branchements AEP de la Route de Lieuran à Puissalicon pour un montant de travaux estimé à 106 880 € HT

AUTORISE le Président à signer tout document relevant de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

253-2023 MAGALAS – Pôle d'Echange Multimodal – Phase Travaux

Dans le cadre du programme régional d'intervention en faveur des pôles d'échanges multimodaux ferroviaires ruraux, la Communauté de communes a sollicité les services de la Région le 8 Juin 2021 afin de piloter et financer un diagnostic préalable à la création du pôle

d'échange multimodal (PEM) de Magalas. La Région Occitanie, cheffe de file de l'intermodalité et autorité organisatrice du transport ferroviaire et routier non urbain, a pris en charge cette étude confiée à l'Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie (ARAC).

Par la suite, l'étude de faisabilité a été lancée par la Communauté de communes afin d'obtenir un avant-projet chiffré.

Ce projet inscrit dans l'Opération de Revitalisation du Territoire dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, a fait l'objet d'une étude de faisabilité aboutissant à l'esquisse jointe à la présente délibération. Le coût estimatif des travaux, à ce stade, est de **525 000 € HT**.

Ainsi, le Président demande de bien vouloir approuver la maîtrise d'ouvrage de la phase de travaux découlant des études d'opportunité et de faisabilité et de l'autoriser à déposer les demandes de subventions auprès de la Région Occitanie et de l'Etat au titre de la DSIL selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Taux	Montant
Travaux d'aménagement du PEM de Magalas Honoraires et missions techniques	500 000,00 €	Région Occitanie	50 %	262 500,00 €
	25 000,00 €	Etat DSIL	30 %	157 500,00 €
		Autofinancement	20 %	105 000,00 €
Total	525 000,00 €	Total	100 %	525 000,00 €

Il est précisé que le dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie inclura les dépenses depuis l'étude de faisabilité en cours d'achèvement selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Taux	Montant
Etude de faisabilité du PEM de Magalas Mission Topographique	25 940,00 €	Etat DSIL 2023 (30% sur un montant subventionnable de 25 940,00 €)	26 %	7 782,00 €
	3 980,00 €	Région Occitanie* (sur un montant subventionnable de 29 920,00 €)	50 %	14 960,00 €
		Autofinancement	24 %	7 178,00 €
Sous-total Etude	29 920,00 €	Sous-total	100 %	29 920,00 €
Travaux d'aménagement du PEM de Magalas Honoraires et missions techniques	500 000,00 €	Région Occitanie	50 %	262 500,00 €
	25 000,00 €	Etat DSIL	30 %	157 500,00 €
		Autofinancement	20 %	105 000,00 €
Sous-total Travaux	525 000,00 €	Sous-total	100%	525 000,00 €
Total	554 920,00 €	Total	100 %	554 920,00 €

*L'aide totale 2023 – 2024 sollicitée auprès de la Région Occitanie est de 277 460,00 €.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'APPROUVER la poursuite du projet de Pôle d'Echange Multimodal ferroviaire de Magalas pour un montant de travaux estimé à **525 000 € HT**,
- D'AUTORISER le Président à déposer les demandes de financement les plus élevées possibles, soit 157 500 € auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024 pour la phase travaux et 277 460 € auprès de la Région Occitanie pour le projet global, étude de faisabilité et travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

254-2023 Aides aux habitants pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie

Monsieur le président rappelle que la Communauté de communes est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial et mène en parallèle diverses actions autour des enjeux du développement durable, elle soutient également des démarches agri-environnementales pour la préservation des eaux de captage de Bassins en lien notamment avec l'EPTB Orb et Libron, et fonde l'un des axes de son projet de territoire sur la préservation des ressources agricoles et plus particulièrement celles en eau.

De plus, le territoire fait face à des situations hydriques de plus en plus tendues, et est toujours, après des mois de restrictions, en situation de crise.

Afin de lutter et s'adapter aux aléas climatiques, la collectivité souhaite soutenir les initiatives écocitoyennes et notamment encourager les gestes pour économiser la ressource en eau.

Il est proposé de mettre en place une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers. Cette opération a pour but de soutenir une dynamique individuelle en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau.

D'autre part, afin de favoriser l'achat de proximité, l'aide pour les récupérateurs d'eau de pluie sera conditionnée à l'achat dans les enseignes du territoire proposant ce type d'équipements.

Monsieur le Président donne lecture du dossier de demande d'aide pour l'attribution de financement et propose de l'approuver

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le dispositif d'aide accordée aux habitants pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie
- APPROUVE la participation financière de la Communauté de communes s'élevant à 6 000 €
- APPROUVE le dossier d'aide de demande financière
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2024.
- AUTORISE l'octroi d'une aide aux habitants d'un montant de 30€ pour l'achat d'un récupérateur d'eau type cuve aérienne, jusqu'à 2 financés par foyer, ou 60€ pour une cuve enterrée, sur présentation des justificatifs figurant dans le règlement annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRÉSIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

255-2023 Avenant au marché d'étude de faisabilité du Pôle d'Echange Multimodal

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau d'étude OTEIS concernant l'étude de faisabilité du pôle d'échange multimodal à Magalas pour un montant de 25 940 € HT

Le Président propose au Conseil de valider la modification induite par l'avenant n°1 qui porte sur la répartition du montant des prestations indiquées dans le tableau suivant :

ENTREPRISE	PRESTATIONS	Répartition initiale HT	Nouvelle répartition HT
OTEIS	VRD Hydraulique	7 490€	12 640€
UADG	Urbanisme	3 000€	1 750€
TRANSMOBILITES	Transmobilités	7 350€	7 350€
GINJAUME	Paysagiste	8 100€	4 200€
		25 940€	25 940€

L'avenant est sans incidence financière sur le marché

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-VALIDE les modifications induites par l'avenant n°1telles que présentées dans le tableau ci-dessus

-AUTORISE M le Président à signer l'avenant n°1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

256-2023 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : aménagement des Moulins de Lenthéric -Phase 2

Monsieur le Président rappelle que les subventions de l'Etat, du Département et de la Région ont été notifiées pour la phase 2 des travaux d'aménagement des Moulins de Lenthéric.

La consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée le 09 novembre 2023 et les offres examinées lors de la commission des marchés du 28 novembre 2023.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 174 000€HT

La proposition la moins disante a été établie par l'Atelier Michel Dupin domicilié 78 rue des remparts à Assas – 34 820- pour un taux de rémunération de 10.63% soit 18 500€HT

Le Président demande au Conseil de valider la proposition

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier Michel Dupin -architecte DPLG -domicilié 78 rue des remparts à Assas – 34 820- pour un taux de rémunération de 10.63% soit 18 500€HT

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

257-2023 Lancement consultation maîtrise d'œuvre – Travaux traitement AEP et raccordement Puimisson-Puissalicon

Monsieur le Président informe l'assemblée que le marché de Maitrise d'œuvre signé avec le cabinet GAXIEU le 09/11/2023 est arrivé à échéance et qu'il y a donc lieu de lancer une consultation de maitrise d'œuvre afin de poursuivre le projet de traitement AEP et de raccordement des communes de Puimisson et Puissalicon.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer la consultation afin de retenir un cabinet d'étude pour cette opération.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à lancer la consultation afin de retenir un cabinet d'étude pour maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de traitement de l'eau potable et raccordement des communes de Puimisson et Puissalicon

AUTORISE le Président à signer tout document relevant de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

258-2023 Attribution du marché d'assurances multirisques et auto-mission de la CC Les Avant-Monts

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes avait conclu un contrat d'assurances multirisques et auto mission avec la MAÏF pour une durée de 8 ans soit du 1/01/2021 au 31 /12/2028

Il s'avère que le regroupement MAÏF/SMACL a donné lieu à une résiliation de la MAÏF au 31 décembre 2023 à l'encontre de leur courrier d'annonce qui stipulait que la fusion avec la SMACL entraînerait la reprise de notre contrat sans même nécessité de conclure un avenant.

Il convient donc d'établir de nouveaux contrats avec effet au 1^{er} janvier 2024.

La CCAM a lancé une consultation sur son site acheteur le 20 octobre 2023 qui s'est révélée infructueuse

Une nouvelle consultation a été effectuée auprès des 5 assureurs :SMACL-AXA-L'ABEILLE-ALLIANZ et GROUPEAMA en date du 17 novembre 2023

En raison d'une absence de réponse à ce jour et en raison de l'urgence, le Président demande au Conseil de l'autoriser à signer le marché avec la 1^{ère} compagnie d'assurance qui répondra favorablement à la consultation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Président à signer le contrat d'assurances multirisques et auto mission en urgence avec la 1^{ère} compagnie qui répondra favorablement à la consultation

PRECISE qu'une décision du Président sera rapportée lors du prochain Conseil Communautaire

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

259-2023 Attribution du marché d'approvisionnement en vêtements et chaussures de travail et EPI pour les Services Techniques, les services de l'Eau et de l'Assainissement

Vu la consultation lancée le 10 novembre 2023 sur le site acheteur de la CCAM ;

Vu l'ouverture des offres en date du 28 novembre ;

Vu le rapport d'analyse présenté lors de la commission des marchés du 05 décembre et la proposition de la commission d'attribuer le marché à l'entreprise ATS qui s'est révélée la moins disante sur la base de la totalité des produits du BPU et d'un point de vue qualitatif ;

Le Président demande au Conseil de se prononcer sur le choix de la commission des marchés

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Président à signer le marché à bon de commande avec l'entreprise ATS AGENCE ET AC domiciliée Avenue Harold Kline à Pézenas – 34320 à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 3 ans.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

260-2023 Avenant au Contrat de prestation de service suite aux non-conformités Police de l'Eau

Monsieur Le Président rappelle que par délibération 223-2021 du 6 décembre 2021, la Régie de l'eau a signé à la demande des services de la Police de l'Eau un contrat de prestation de service d'une durée de 2 ans avec la société SUEZ en raison des non-conformités épuratoires des stations d'épuration. Ce contrat arrivera à échéance le 31/12/2023.

Suite au changement de direction de la Régie et faute de temps pour lancer une nouvelle consultation, il est proposé de conclure dans l'urgence un avenant prolongeant le contrat de prestation de service avec la société SUEZ pour une durée de un an soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Ceci permettra de préparer convenablement une nouvelle consultation pour le suivi de l'autosurveillance des stations d'épuration exploitées par la Régie des eaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le montant du contrat de prestation pour l'année 2024 s'élève à 40 870 € HT. Il comprend le suivi métrologique des équipements d'autosurveillance, la réalisation des analyses d'autosurveillance réglementaire, déclaration mensuelle des données au format SANDRE et visite de conseil technique à l'exploitant.

Le Président demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant au contrat de prestation de service pour l'autosurveillance suite aux non-conformités de la Police de l'Eau avec la société SUEZ EAU France dont le siège social est domicilié Tour CB21, 16 Place de l'Iris – 92040 Paris Cedex.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant au contrat de prestation de service pour l'autosurveillance suite aux non-conformités de la Police de l'Eau avec la société SUEZ EAU France dont le siège social est domicilié Tour CB21, 16 Place de l'Iris – 92040 Paris Cedex pour un montant de 40 870 € HT

DIT que cet avenant modifie la durée du contrat initial pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024

AUTORISE le Président à signer tout document relevant de cette décision

DIT que les crédits seront inscrits au BP 45700 – Régie assainissement 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

261-2023 Lancement consultation maitrise d'œuvre – Réhabilitation réservoir AEP Murviel 2ème tranche

Monsieur le Président informe l'assemblée que le marché de Maitrise d'œuvre signé avec le cabinet GAXIEU le 09/11/2023 est arrivé à échéance et qu'il y a donc lieu de lancer une consultation de maitrise d'œuvre afin de poursuivre le projet de réhabilitation des réservoirs AEP de la commune de Murviel – 2^{ème} tranche.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer la consultation afin de retenir un cabinet d'étude pour cette opération.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à lancer la consultation afin de retenir un cabinet d'étude pour maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de réhabilitation des réservoirs AEP de la commune de Murviel – 2^{ème} tranche

AUTORISE le Président à signer tout document relevant de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

263-2023 Lancement consultation accord cadre mono attributaire – Missions de prestations de service sur les installations d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'exploitation des nombreux ouvrages d'eau potable (18 forages, 22 réservoirs d'eau potable et 3 bâches de reprises) et d'assainissement (21 stations d'épurations et 15 postes de relevage) il y a lieu de lancer une consultation pour un accord cadre mono attributaire pour les missions de prestations de service sur ces différentes installations lors de pannes, de dysfonctionnements d'équipements, de remplacements de matériels et de déprogrammations issus de l'ensemble de ces

installations tels que dépannage sur automate et équipements de télégestion, intervention sur pompe, sondes US, sondes radars, sondes piézométriques, débitmètres, programmation des équipements, ...

Cette consultation sera lancée selon la procédure adaptée définie aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à lancer cette consultation

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à lancer la consultation d'accord cadre mono attributaire pour les missions de prestations de service sur les installations d'eau potable et d'assainissement des communes en Régie Eau potable et Assainissement

AUTORISE le Président à signer tout document relevant de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

264-2023 Lancement consultation accord cadre mono attributaire – Missions de prestations de service destinées à assurer le maintien en condition opérationnelle de la télégestion des installations d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre du suivi des nombreux ouvrages d'eau potable (18 forages, 22 réservoirs d'eau potable et 3 bâches de reprises) et d'assainissement (21 stations d'épurations et 15 postes de relevage) il y a lieu de lancer une consultation pour un accord cadre mono attributaire pour les missions de prestations de

service destinées à assurer le maintien en condition opérationnelle de la télégestion des ouvrages tel que l'hébergement du serveur et sa sécurisation informatique, la mise à jour du logiciel de télégestion Topkapi et l'intégration des nouveaux équipements de télégestion dans la base de données, le déploiement, la gestion et la prise en charge des abonnements et communications nécessaires aux remontées d'alerte sur la plateforme de télégestion, l'accompagnement des opérateurs en charge de la télésurveillance des installations, les interfaces opérationnelles avec les opérateurs en charge des interventions sur les équipements de télégestion, ...

Cette consultation sera lancée selon la procédure adaptée définie aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à lancer cette consultation

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à lancer la consultation d'accord cadre mono attributaire pour les missions de prestations de service sur les installations d'eau potable et d'assainissement des communes en Régie Eau potable et Assainissement

AUTORISE le Président à signer tout document relevant de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

265- 2023 Validation de la Convention d'accueil de 2 Services volontaires Européens (SVE-CES) du 02 /01/24 au 02/07/24

Rappels des objectifs : L'objectif principal du service jeunesse de la Communauté de Communes Les Avant-Monts est de travailler sur l'axe de mobilité.

L'accueil de 2 SVE a permis d'ouvrir la dimension Européenne et interculturelle sur le local en faisant notamment connaître le dispositif du service volontaire Européen aux jeunes du territoire intercommunal. L'objectif à court terme était de promouvoir ce dispositif Européen sur le territoire Communautaire et permettre à nos jeunes de partir à l'étranger.

Le dossier de financement Européen a été déposé par le Centre régional d'information jeunesse qui est accrédité pour ce type de projet (CRIJ) et une convention est signée entre le CRIJ et la Communauté de Communes pour définir les modalités d'accueil.

I Rôles et tâches :

CRIJ Occitanie doit :

- Déposer la demande de subvention de Corps européen de Solidarité auprès de l'Agence nationale du programme et rédiger le rapport final.
- Trouver les partenaires européens qui seront les organisations d'envois.
- Gérer la partie financière du projet
- Présélectionner les jeunes candidats aux volontariats.
- Assurer le suivi et la formation des jeunes grâce à des regroupements.

La Communauté de Communes les Avant-Monts doit :

- Veiller à la mise en place du planning des activités des volontaires de façon hebdomadaire.
- S'occuper de l'assurance santé et des voyages des jeunes.
- Verser l'indemnité mensuelle au titre de soutien individuel aux CES.
- Verser une indemnité de repas forfaitaire mensuelle aux CES.

- Fournir un logement aux jeunes CES avec toutes les commodités (meubles, vaisselles, literie complète, petit électroménager etc...).
- Prendre en charge les frais de transports des volontaires dans le cadre de leurs missions.

II Financement :

Le CRIJ Occitanie rétrocèdera un montant total d'environ 7680 € à la Communauté de Communes des Avant-Monts pour l'accueil de 2 jeunes en CES pour une période de 6 mois.

En conséquence :

La structure d'accueil s'engage à :

- payer le logement des volontaires et toutes les factures inhérentes à ce dernier.
- prendre en charge les frais de transports liés à la mission des jeunes (y compris les transports internationaux forfait de 275 euros)
- effectuer une copie des frais engagés pour le volontaire et à les transmettre au CRIJ Occitanie (quittance de loyer ou attestation de mise à disposition)
- verser tous les mois à chaque volontaire 180 € dans le cadre du soutien individuel.
- verser tous les mois 200€ à chaque volontaire pour la nourriture.
Soit 380 €/jeune/mois.

Les versements effectués par le CRIJ Occitanie seront échelonnés de la façon suivante pour l'accueil de 2 CES pour une durée de **6 mois** :

% du versement	15/01/2024	18/03/2024	17/06/2024
Date des virements et montant	3072 euros	3072 euros	1536 euros

Les virements seront effectués une fois les factures originales tamponnées et signées reçues par le CRIJ Occitanie.

En cas de départ prématuré d'un volontaire ou d'arrivée plus tardive, il conviendra de redéfinir la répartition budgétaire à partir de la période réellement effectuée.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Président à valider la convention pour l'accueil de 2 services volontaires Européens

AUTORISE M. le Président, à mettre en œuvre la présente délibération, ainsi qu'à signer tous les actes et documents à intervenir en exécution de celle-ci.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

266-2023 Lancement consultation pour l'acquisition d'un camion porteur

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du besoin d'équipement en camion du service technique ;

Il s'agit d'acquérir un camion destiné à des opérations de curage et de transport de matériaux ;

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer une consultation de gré à gré pour l'acquisition de ce camion porteur

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à lancer la consultation afin que le service technique de la communauté puisse acquérir un camion porteur pour les usages cités précédemment ;

AUTORISE le Président à consulter de gré à gré

AUTORISE le Président à signer le bon de commande après désignation de l'offre la moins disante de la commission des marchés

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

